

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 14 juin 2010****Présents**

Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Maxime SAADA, Robert SKIPPON.

Arnaud BONTEMPS, Ségolène TAVEL, Nicolas ROBIN, Eve ROBERT, Robin RIVATON.

Ali ZEROUATI, Philippe PETAT.

Jean-Emmanuel COMBES, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Hervé FRADET (procuration à Jean-Emmanuel COMBES), Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN (procuration à Maxime SAADA).

Baptiste BLOCH (procuration à Arnaud BONTEMPS), Aude SAINT-PAUL (procuration à Robin RIVATON), Alejandra CHAPA.

Bastien IRONDELLE (procuration à Christian LEQUESNE).

Marie Louise ANTONI, Jean-Claude CASANOVA (procuration à Michel PEBEREAU), Jean-Paul FITOUSSI (procuration à François HEILBRONN), Marie-Pierre de la GONTRIE, Axel KAHN, Jean-François VERDIER (procuration à Michel PEBEREAU).

Pascale LECLERCQ.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Francis VERILLAUD

Nadia MARIK

Cyril DELHAY

François-Antoine MARIANI

Julien PALOMO

Isabelle BOSSARD

Nelly ANTOINE

Dolly CARENE

Ghassan SALAME

Melissa MUNDELL

Jacques de CHAMPCHESNEL

Myriam DUBOIS MONKACHI

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement

directeur de la communication,

chargé de mission auprès de Richard Descoings,

chargé de mission à la DES,

chargée de mission auprès d'Hervé Crès,

représentante du recteur,

assistante d'Hervé Crès,

professeur,

responsable pédagogique du master Affaires Internationales,

responsable pédagogique du master Affaires internationales,

chargée de mission auprès d'Hervé Crès.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Approbation de la création de l'Ecole des Affaires Internationales de Sciences Po | p. 2 |
| II. | Approbation de l'accord de double diplôme avec l'Université de Pékin. | p. 12 |
| III. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 14 juin 2010. | p. 17 |
| IV. | Echange d'informations sur des questions diverses | p. 17 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2010

La séance est ouverte à 8h36 par Michel PEBEREAU.

I. Approbation de la création de l'Ecole des Affaires internationales de Sciences Po

Michel PEBEREAU donne la parole immédiatement à Ghassan SALAME pour aborder ce point.

Ghassan SALAME, avait présenté lors du dernier conseil, et de façon détaillée, comment cette Ecole fonctionnait, et surtout, de quoi elle serait composée. Il voudrait revenir sur deux ou trois points. D'abord, cette Ecole a été le fruit d'une longue concertation. Un Comité de préfiguration a été créé il y a près d'un an, qui a travaillé tout cet hiver, et dont la dernière réunion a eu pratiquement lieu la veille du dernier Conseil de direction de Sciences Po. Ce dernier Comité a donné beaucoup d'orientations et a permis d'effectuer certaines corrections. Il était présidé par Monsieur JOUYET (ancien ministre des Affaires européennes). Il était composé, à la fois par des praticiens célèbres (dont l'ancien vice-gouverneur de la Banque mondiale et un ancien Secrétaire général adjoint des Nations Unies), mais aussi par plusieurs patrons d'Ecoles similaires à travers le monde (Columbia, LSE...), ainsi que par des personnalités. Toutes ces personnalités (JOUYET, BRAHIMI, ANDERSON...) nous ont donné l'occasion de mieux comprendre deux choses : comment ces Ecoles fonctionnaient, entraient en compétition ou en association (à travers l'association internationale APSIA) et aussi comment elles révisaient en permanence leur curriculum.

C'est peut-être un sujet de fierté que Ghassan SALAME ne veut pas épargner à Sciences Po, mais il note que beaucoup de nos idées ont également été adoptées par ces autres Ecoles. C'était un échange extrêmement intéressant et fructueux, de part et d'autre. Pour, à l'avenir, réfléchir à comment nous pouvons établir de nouvelles unités dans Sciences Po, cette expérience est plutôt positive. C'est une expérience de concertation, de réflexion, en amont d'un projet de création d'une unité comme l'Ecole des Affaires internationales.

La deuxième remarque qu'il fait, sur laquelle il veut beaucoup insister, concerne la double fonction de l'Ecole. En réalité, même quand nous calculons le budget de cette Ecole, dans la façon dont elle déploie son curriculum et dans sa relation avec le reste de Sciences Po, cette Ecole a une double fonction, et non pas une seule.

La première fonction, évidente, est de former aux métiers de l'international des jeunes Français et des jeunes étrangers (beaucoup d'étrangers d'ailleurs, puisque 60% des candidatures en master à Sciences Po s'orientent vers cette Ecole, ce qui permet un certain rayonnement de la pensée sur l'international développée en France).

Il y a une deuxième fonction qui, avec la mise en place de cette Ecole, apparaît de plus en plus : le fonctionnement de cette Ecole apparaît comme une fontaine de cours, d'une manière unilatérale, pour irriguer le reste de Sciences Po en enseignements sur les situations régionales et internationales. En fait, l'Ecole fournira, sans être «payée en retour», le reste de Sciences Po en cours sur les questions régionales et internationales, de manière relativement importante. C'est pourquoi, dans l'offre du curriculum, dans le calcul du budget de cette Ecole, il faut garder cette dimension à l'esprit, parce que la contrepartie n'est pas vraie. Les étudiants de cette Ecole ont l'ensemble de leur curriculum chez eux, mais ils sont voisins

d'autres étudiants de Sciences Po. Là, il y a un choix philosophique important : les nouvelles Ecoles créées en master à Sciences Po, ne doivent pas être des ghettos intellectuels dans tel ou tel domaine, mais doivent rester à un niveau élevé d'interaction. Il serait bien dommage, pour ceux qui se préparent à aller vers le service public ou vers la finance ou vers toute autre question enseignée en master à Sciences Po, de ne pas avoir un brin d'international dans leur formation. Il leur faut une attention, une vigilance, sinon une formation en bonne et due forme.

La troisième observation concerne le réseautage, le *networking* de cette Ecole, dans le cadre universitaire international et contemporain. Le Conseil de direction a remarqué, parmi les noms des membres du Conseil de préfiguration, que nous avons, certes, fait appel à des collègues français, mais que la plupart ont déjà une expérience internationale. Ghassan SALAME croit que cela ouvre un nouveau chapitre dans le positionnement international de Sciences Po. Dans le réseau de près de 25 Ecoles similaires, jusqu'ici, Sciences Po était un membre respecté, par sa très bonne réputation dans le monde. Mais nous n'étions pas un concurrent. La vérité est que Sciences Po va devenir aussi un concurrent, puisque, tout en faisant une offre importante de cours en langue française, la nouvelle Ecole assure aussi une scolarité en langue anglaise, qui est la langue pratiquée dans ce genre d'Ecole (que ce soit en Corée ou en Inde, en dehors du monde strictement anglo-saxon). Donc, nous relevons le défi de nous placer, non pas comme un modèle réduit d'Astérix ou d'Obélix, mais comme un véritable acteur, sur la scène internationale de l'éducation à l'international. C'est un défi et c'est une responsabilité.

Ghassan SALAME croit que le capital intellectuel qui existe déjà à Sciences Po, pourra nous permettre d'entrer, avec plus de confiance que les Bleus en Afrique du Sud, dans cette compétition internationale et pour attirer les meilleurs étudiants qui veulent s'inscrire à l'international.

Il se souvient que, lorsqu'il était venu au dernier Conseil de direction, des questions avaient été posées précisément sur le Comité d'orientation qu'il propose d'établir. Il voudrait y répondre très clairement aujourd'hui. Ce comité s'appelle bien International Advisory Board, et il n'est rien d'autre qu'Advisory. Il n'a aucune compétence pour décider de quoi que ce soit. Mais il sera là pour épauler cette Ecole dans cette compétition internationale, qui est un grand défi. Il permettra aussi à l'Ecole d'ouvrir de nouvelles portes pour ce qui concerne les stages des étudiants en cours de formation, et, par la suite, pour l'accès au marché du travail.

Si nous regardons l'ensemble de cette vingtaine d'Ecoles abordée précédemment, nous allons trouver chez elles, pratiquement sans exception, un International Advisory Board. Ce qui veut dire qu'en aucun cas elles ne délèguent à une instance externe une forme de décisions quelconque : dans la compétition internationale, s'assurer de se doter d'un niveau important de réseautage et de visibilité n'est pas nécessairement une mauvaise chose.

Ghassan SALAME a été heureux, depuis le dernier Conseil de direction, de pouvoir répondre à beaucoup de questions qui lui ont été posées. Il a rencontré notamment des représentants du corps enseignant, qui sont présents aujourd'hui. Il a pu apprendre des questions qui ont été soulevées. Il a également appris de la part des étudiants, et d'autres encore. Il y a parfois des idées sur lesquelles nous innovons, notamment en matière de pédagogie. Mais, en matière de gouvernance, nous ne touchons à rien du fonctionnement actuel des instances de Sciences Po. Voilà ce qu'il voulait dire, en complément à ce qu'il avait déjà dit le mois dernier. Il espère n'avoir pas été trop long.

Michel PEBEREAU remercie Monsieur SALAME de cette présentation plus précise du projet, si en plus nous parcourons les documents qui ont été remis. Nous aurons donc à nous prononcer sur les deux projets de résolution qui sont dans le dossier : l'un qui crée l'Ecole et l'autre qui évoque la maîtrise des langues.

Il demande s'il y a des questions à poser à Monsieur SALAME ou à la direction, ou des interventions.

Arnaud BONTEMPS remercie Monsieur SALAME pour cette présentation et pour toutes les clarifications qui ont pu être faites, par rapport à la dernière fois.

Il veut revenir sur un point dont il est étonné qu'il n'ait pas été abordé dans la présentation. Il lui semblait pourtant que ce point avait fait débat au sein du dernier Conseil de direction, ainsi que lors du dernier groupe de travail sur l'Ecole des Affaires internationales, puisque c'est un sujet qui l'avait mobilisé, ainsi que les étudiants. Du coup, il est étonné que nous n'abordions pas la question de la sélection à l'entrée de ce master, puisqu'elle est proposée.

Il entend bien ce qui a été dit lors du dernier Conseil, que ce ne serait pas de la sélection mais uniquement des prérequis non sélectifs. Il a un peu de mal à comprendre la logique d'une exigence de sélection non-sélective. Le principe est d'empêcher des étudiants d'intégrer un master et de demander des éléments supplémentaires aux élèves du Collège universitaire de Sciences Po pour les étudiants qui voudront intégrer l'Ecole des Affaires internationales (quel que soit le master choisi). Il ne faut pas se voiler la face : quoi que nous en pensions, c'est de la sélection.

Cette sélection est un des grands axes de campagne de l'Unef depuis les dernières élections syndicales, il y a 6 mois. C'est cet axe de campagne qui a amené au Conseil de direction 5 élus étudiants de l'Unef sur 8, avec 28% des voix. Dans l'ensemble des conseils, ce sont les 2/3 des élus de l'Unef sur l'ensemble des étudiants qui ont été élus. C'est aussi cet axe qui a fait que l'Unef a recueilli 1300 signatures pour une pétition et une lettre ouverte à Richard DESCOINGS. Cette lettre l'informait des dangers de cette sélection et de tout ce que les étudiants trouvaient à y redire.

Rapidement, ces dangers se décomposent en 3 points : un danger pour le Collège Universitaire de Sciences Po, pour le Master et pour les étudiants.

Pour la reconnaissance du diplôme du Collège Universitaire, placer des éléments supplémentaires et sélectifs à l'entrée du diplôme de Sciences Po ne revient-il pas à douter de Sciences Po, de ses propres enseignements dispensés, qui ne seraient pas suffisants pour intégrer les masters de Sciences Po ? Nous pouvons, de ce fait, nous poser la question de la valeur et de la reconnaissance de ce diplôme du Collège Universitaire, s'il ne donne pas le droit à une poursuite libre d'études au sein même de l'établissement qui l'a dispensé. C'est un peu particulier. Plus généralement, c'est même le projet du diplôme du Collège Universitaire qui est mis en cause. C'est un projet général qui n'a pas de visée vocationnelle. La sélection à l'entrée de ce master pousse à la spécialisation, notamment dans cette 3^{ème} année qui est censée être une année d'ouverture mais qui deviendrait peut-être, à terme, une année de présélection. C'est un des risques qu'il ne faut pas nier, que comporte la généralisation de cette sélection, notamment la sélection à l'entrée de l'Ecole des Affaires internationales, qui devrait comporter plus de 900 étudiants (c'est une grosse partie de la promotion des étudiants en master à Sciences Po).

Le second point est que cela pose problème pour les masters de Sciences Po, de manière générale. Cela veut dire que nous allons envoyer des étudiants, qui ne sont pas motivés pour un master, dans un master particulier. Alors même que la motivation est la principale source de progrès. Nous allons exclure ce critère, qui devrait être le seul qui préside (avec les prérequis du Collège Universitaire) au choix de chaque étudiant de son orientation. Nous allons envoyer des étudiants dans des masters pour lesquels ils ne sont pas nécessairement motivés.

Enfin, pour les étudiants, c'est leur responsabilité qui est mise en cause, la responsabilité de chacun à choisir son avenir professionnel, de construire son projet. Au final, un des gros risques de cette sélection, de cette barrière de la langue, est que, vis-à-vis de la concurrence avec d'autres programmes qui a été évoquée, nous nous privons d'excellents éléments,

d'excellents candidats, qui ne passeraient pas cette barrière. C'est peut-être le sens du message adressé par la Commission paritaire au Conseil de direction, quand l'ensemble des enseignants, notamment, est revenu sur cette incohérence en insistant sur la possibilité de mettre en place des dérogations. Les élus de l'Unef sont très heureux de trouver ce point dans le document.

Cette insistance montre que cette sélection est particulièrement absurde. Nous la vidons de sa substance, de sa fonction de prérequis, pour ne conserver (c'est dire si nous faisons peu de cas des prérequis) que les aspects sélectifs et que les dangers de cette sélection qui viennent d'être évoqués. C'est particulièrement incohérent, et cela pousse les élus Unef à être d'autant plus opposés à la seconde résolution qui est proposée, même si la première requiert toute l'attention et tout l'assentiment des élus.

Emmanuel GOLDSTEIN se félicite d'abord de ce projet d'Ecole d'Affaires internationales, qui permet de donner de la visibilité à une des activités phares de Sciences Po. De ce point de vue, cela la classe à l'endroit où elle doit être. Pendant des décennies, cette activité était importante à Sciences Po mais pas reconnue à sa pleine valeur. En terme de regroupement de compétences, de réflexion systématique autour d'un curriculum construit, qui permet d'attirer des étudiants internationaux de partout dans le monde, de les former à des fonctions importantes dans les Affaires internationales, nous ne pouvons que nous féliciter de l'introduction de ce programme.

Il revient un instant sur la question des prérequis et de la sélection. Dans le droit fil de ce qu'il vient d'indiquer, notre première responsabilité est de bien former des étudiants, pour qu'ils aient des débouchés. On peut faire croire à des étudiants qu'ils peuvent faire des Affaires internationales sans parler anglais, mais ce n'est pas une réalité. Si l'étudiant ne parle pas anglais, s'il n'a pas le niveau, il ne doit pas chercher à avoir des débouchés en la matière. C'est la première responsabilité de Sciences Po : bien former l'étudiant, pour qu'il ait un débouché. En cela, qu'un prérequis indique de façon claire aux étudiants qu'il va leur falloir un niveau minimum en anglais est une évidence. Il se trouve qu'en plus, une exception a été prévue. Il y a donc une certaine souplesse. Donc, c'est un dispositif qui est ouvert.

Il lui semble, face à la position qui est exprimée par l'Unef, qu'il n'y a finalement que 2 possibilités : soit Monsieur Bontemps souhaite que Sciences Po rende difficiles les niveaux de langue, au niveau du collège (tout rigidifier, faire de la vraie sélection par les langues et imposer le niveau C1 à la sortie, mais Monsieur GOLDSTEIN ne pense pas que cela soit la position de Monsieur BONTEMPS), soit retirer l'exception en disant qu'il ne faut pas d'exception, qu'il faut pratiquer les prérequis jusqu'au bout, pour assurer des débouchés à cette Ecole. Dans cette mesure, il semble que le dispositif qui est proposé est équilibré.

Il est très important que les différents élus, qui vont voter ce dispositif, s'interrogent sur le signal qu'ils veulent envoyer. S'ils veulent voter contre, ils peuvent le faire. Mais Monsieur GOLDSTEIN pense que ce sera un enjeu important pour les élections auxquelles ils auront à faire face dans le futur, dans la mesure où c'est un enseignement phare de Sciences Po qui est enfin reconnu. Ils devront s'interroger avant sur le signal qu'ils veulent donner.

Au nom du Mouvement des étudiants, Robin RIVATON se félicite de la création de cette Ecole. Il faut se rappeler que cette Ecole répondait à une problématique simple : ramener le taux d'insertion professionnelle des étudiants en Affaires internationales à la moyenne de Sciences Po. Son fonctionnement, ouvert sur l'ensemble de l'Ecole, lui semble garantir une formation de qualité, ouverte à tous les éléments et à tous les étudiants.

Pour revenir sur la maîtrise de l'anglais au niveau C1, il se félicite de la voie pragmatique dégagée par les concertations antérieures, puisqu'aujourd'hui, des dérogations à titre exceptionnel sont possibles. C'est essentiel, puisque certains étudiants, comme souligné plus

tôt, peuvent présenter des profils, peut-être pas meilleurs en anglais, mais avec des capacités supérieures dans d'autres langues. Il se met en porte-à-faux par rapport à ses camarades de l'Unef en disant que le niveau d'anglais, loin d'être une barrière à cette Ecole, est une garantie. C'est une garantie pour l'Ecole, pour Sciences Po, et pour l'ensemble de la communauté rassemblée ici : la garantie que Sciences Po va s'imposer comme un acteur majeur dans l'enseignement des Relations internationales. C'est aussi une garantie pour les étudiants et futurs étudiants de cette Ecole, qui ne méritent pas d'être, à la sortie, punis par du dogmatisme, par une visée électorale et pour avoir voulu choisi cette Ecole.

Eve ROBERT veut revenir sur la position de l'Unef sur la question de la sélection, qui a visiblement été mal comprise. Elle veut essayer d'expliquer pourquoi les élus Unef estiment que ce dispositif est à la fois incohérent et inutile. L'Unef partage tout à fait la nécessité, pour les étudiants de cette Ecole, de maîtriser l'anglais. Mais elle ne voit pas l'utilité d'un niveau couperet, qui ne semble pas indispensable pour poursuivre les cours en anglais proposés par cette Ecole. Une preuve en est que les étudiants de 2^{ème} année à Sciences Po suivent quasiment tous des cours en anglais, sans que leur soit demandé le niveau C1 pour pouvoir les suivre. Ils s'en sortent très bien, jusqu'à preuve du contraire. De la même façon, il est possible aujourd'hui de partir en 3^{ème} année dans un pays anglophone, sans devoir justifier préalablement d'aucun niveau d'anglais spécifique : il est possible de suivre des cours dans une université anglophone et de s'en sortir brillamment. C'est le cas de nombreux étudiants actuellement. Il est possible également de suivre, dans un certain nombre de masters, des cours en anglais, sans avoir justifié auparavant d'un niveau C1. Il semble que cela soit le cas, notamment en Finance et Stratégie. Au final, pour l'Unef, le niveau C1 est un niveau couperet. Ce couperet semble injustifié et arbitraire. C'est un niveau 7, avec aucune note en dessous de 6,5. La sélection pour le master Governing the Large Metropolis s'appuie sur le même niveau de prérequis et des étudiants, qui avaient passé une excellente 3^{ème} année à King's College, ont été refusés, parce qu'ils avaient une note en dessous de 6,5, alors qu'ils étaient parfaitement capables de suivre des enseignements en anglais. Donc, il ne semble pas indispensable de mettre en place un tel couperet.

Cela semble incohérent à Eve ROBERT pour une seconde raison. C'est incohérent avec la réforme des langues, dans laquelle le groupe de travail, issu des conseils de Sciences Po, s'est engagé depuis quelques mois. Tout d'abord, c'est acter d'avance l'échec de cette réforme. Au contraire, il semble indispensable que l'ensemble des enseignements des langues à Sciences Po permette à chaque étudiant du Collège universitaire d'avoir un niveau d'anglais courant à la fin du Collège Universitaire, que cet étudiant souhaite ou non se diriger vers les Affaires internationales. Cela semble également incohérent avec la logique de la réforme des langues, telle qu'elle a été conduite depuis 2 ans. Alors que l'enseignement des langues privilégie aujourd'hui la responsabilisation de l'étudiant (une valeur chère à l'Unef), une logique archaïque de bâton et de carotte est réintroduite avec ce dispositif.

Au final, la logique de signal sur laquelle semble parier le dispositif sélectif mis en place pour l'Ecole des Affaires internationales semble stérile à l'Unef. Les étudiants sont des êtres autonomes, responsables, qui connaissent l'importance de l'anglais pour mener une carrière dans le monde des Affaires internationales. Il semble simplement important de respecter leur motivation, et le rythme de leur progression, en n'oubliant pas, évidemment, que le fait de suivre des cours en anglais est déjà en soi un formidable facteur de progression.

Finalement, l'important pour les étudiants, comme pour les recruteurs, n'est pas le niveau d'anglais à l'entrée de l'Ecole, mais à la sortie. Aujourd'hui, il y a une certification C1 à la sortie de l'ensemble des masters. Cela a été récemment mis en place. La direction parle de débouchés, d'une garantie pour les étudiants pour leur insertion professionnelle, mais il semble que cette garantie existe déjà.

Pour conclure, cette sélection semble inutile à Eve ROBERT. Pendant le groupe de travail, il y avait eu l'assurance que les étudiants actuellement à Sciences Po (1^{ère} année, 2^{ème} année, 3^{ème} année) ne seront pas sélectionnés à l'entrée de l'Ecole des Affaires internationales. Il semble donc qu'il n'y ait pas réellement d'urgence à voter de dispositif sélectif.

L'Unef formule la proposition de laisser les étudiants suivre ce cursus en anglais, sans avoir été préalablement sélectionnés à un niveau C1. Ensuite, s'il y a un souci (ce qui est peu probable au vu des arguments exposés), il sera toujours temps de réfléchir à mettre en place une sélection.

Pour Maxime SAADA, la résolution 2 indique des dérogations à titre exceptionnel, notamment sur le fondement de la maîtrise d'autres langues. Il souhaite savoir quels autres fondements que la maîtrise d'autres langues sont compris dans la résolution pour la mise en place de dérogation.

Christian LEQUESNE veut faire une remarque courte. Ce débat l'a amené à consulter le cadre européen de référence des langues, ce qu'il n'avait jamais fait auparavant. Il s'est rendu compte que le niveau C1 ne correspond pas au bilinguisme. Le niveau C1 correspond à la capacité de lire des textes longs. Il pense qu'un étudiant, qui est en 4^{ème} année d'université, et qui n'est pas en mesure de lire un texte long en anglais, dans une option internationale, pose problème. 90% de la littérature aujourd'hui est produite en langue anglaise. Il avoue qu'il a un peu de mal, d'un point de vue purement pragmatique, à comprendre la position de l'Unef. Il a le sentiment que c'est plutôt la sélection, de manière générale, qui est le problème de l'Unef, plus que la question des langues. Dans ce cas-là, il faut le dire, d'une façon très explicite. Demander à des étudiants, qui sont en 4^{ème} année d'un master international, d'avoir la capacité de lire des textes longs n'est pas quelque chose d'extraordinaire en 2010.

Robert SKIPPON va dans le sens de beaucoup ici, concernant la résolution 1. Il trouve que fonder une Ecole de Relations internationales est une très bonne idée, d'autant plus qu'il avait fait lui-même Relations internationales à Sciences Po. Donc, il est très content, et même joyeux, de voir qu'une telle Ecole va être formée.

Par contre, pour la résolution 2, il a quelques remarques à faire. D'abord, il lui semble qu'il y a une certaine contradiction chez certains à Sciences Po. Ensuite, il a une petite préoccupation.

La contradiction se trouve dans cette réforme de l'enseignement de l'anglais, dont il est tant question. Il est curieux d'avoir à Sciences Po une insistance (justifiée selon lui) sur l'importance de l'anglais pour les débouchés. Etant anglophone lui-même, il est le dernier à nier l'importance de l'anglais. Nous pouvons être culturellement et politiquement insatisfaits qu'aujourd'hui l'anglais soit aussi dominant. Mais il faut tout de même se rendre à l'évidence. Dans 30 ans, ce sera peut-être le chinois, mais aujourd'hui c'est l'anglais qui domine. C'est une évidence pour beaucoup à Sciences Po. Alors, il est très curieux, voire contradictoire, qu'en même temps que cette insistance, une réforme de l'enseignement de l'anglais ait été entamée, disputée, contestée par de nombreuses personnes, qui cherchent à réduire drastiquement l'enseignement de l'anglais à des niveaux débutant et intermédiaire. On parle même, pour défendre cette réforme, de l'état de l'anglais. Sciences Po reconnaît la nécessité de l'anglais, donc, défendre une réforme qui diminue, d'une part, son enseignement et d'autre part, justifier cette réforme en parlant d'état de l'anglais semble problématique pour Monsieur SKIPPON.

Concernant sa préoccupation, il doit dire qu'il partage le point de vue des étudiants sur la façon peut-être un peu draconienne d'ériger cette exigence du C1. Il est vrai que C1 n'est pas un niveau très élevé. D'ailleurs, nous pourrions même être étonnés qu'un niveau relativement

médiocre soit exigé en fin de master. Mais il serait peut-être préférable que, pour cette Ecole, au lieu de dire que C1 est *exigé* pour l'admission, dire qu'il est *souhaitable*. C'est très bien d'instaurer la possibilité de la dérogation, mais il faudrait un peu plus d'assouplissement à cet endroit. Donc, pour l'instant au moins, Robert SKIPPON va dans le sens des étudiants et aura de fortes réserves sur la résolution 2.

François HEILBRONN a juste une question technique. Il n'est pas au fait de toutes les spécificités de la codification des langues dans le domaine universitaire et il souhaite savoir précisément à quoi correspond le niveau C1 comme exigence, à quel niveau TOEFL, et quels sont les critères pour obtenir ce niveau. Il avait l'impression que le niveau supérieur, du bilinguisme, était le C2. Il veut savoir quel est le degré d'exigence du niveau C1, pour compléter l'information donnée par Monsieur LEQUESNE.

Michel PEBEREAU, de son côté, comme membre du Conseil, veut simplement indiquer qu'il lui semble que le Conseil a un débat assez surréaliste. Il ne voit pas où il y a, là, une sélection ; il est nécessaire de s'assurer, pour que des étudiants puissent suivre utilement des cours, qu'ils comprennent les cours.

Concernant le niveau C1, Michel PEBEREAU, qui est membre du Haut Conseil de l'éducation, s'occupe notamment de la question des bacheliers : le C1, en français, est un élément de ce qui est appelé le socle commun de connaissances et de compétences, qui est nécessaire pour qu'un Français vive sa vie de Français. Voilà la définition du C1 en français. Il ne sait pas s'il y a une définition différente pour l'anglais. Cela serait surprenant, puisque ce sont des définitions internationales. Ce qui veut dire, concrètement, que quelqu'un qui n'est pas au niveau C1 n'a pas la capacité de comprendre un texte un peu long, de comprendre par exemple les textes habituels, en français, de littérature, ou bien encore les journaux. Il lui semble que c'est cela dont il est question. Si tel est le cas, il récuse pour sa part, formellement, l'idée qu'il s'agisse d'une sélection. Il ne s'agit pas de sélectionner les gens, il s'agit simplement de s'assurer qu'ils ont les capacités de faire les choses, comme nous nous assurons, avant de lancer dans des épreuves sportives des jeunes gens, qu'ils n'ont pas de handicap physique qui risquerait de mettre en péril leur santé. Il est naturel de s'assurer que les gens, qui s'embarquent dans un enseignement, vont avoir la possibilité d'aller au bout de cet enseignement. C'est indispensable. Donc, selon lui, il faudrait éviter de faire des guerres de religion sur des sujets de pur bon sens. Sciences Po n'est pas en train d'essayer d'introduire, subrepticement, des mécanismes de sélection là où il n'y en a pas. Ce point est vraiment extrêmement important à ses yeux. Et, s'il se trompe, il serait heureux d'être détrompé par les réponses de la direction.

Hervé CRES donne un point de réponse sur le niveau et les équivalences TOEFL. Pour les procédures internationales, Sciences Po a une exigence de niveau d'anglais à l'entrée, notamment pour les doubles diplômes. Là, la direction se conforme aux pratiques de ses meilleurs partenaires : LSE ou Columbia par exemple. Les niveaux exigés à Sciences Po, pour ces doubles diplômes, sont 7/9 pour IELTS et 107 pour TOEFL. En l'occurrence, en regardant les tables de correspondance, telles qu'elles sont définies, le niveau C1 commence à 6,5 à l'IELTS, et à un niveau un peu inférieur à 107 pour le TOEFL.

Richard DESCOINGS voudrait voler un peu au secours de l'Unef, non pas pour inciter le Conseil à voter dans le même sens, mais il comprend les élus de l'Unef.

Il y a un absolu besoin, et c'est la logique même d'une organisation syndicale aussi puissante, de passer de la notion de prérequis à la notion de sélection. Si nous parlons de prérequis, c'est

très difficile de s'y opposer. Par exemple, un master a été créé sur l'évaluation des politiques publiques : il a été dit qu'il fallait un certain niveau de mathématiques en prérequis. Tout le monde a trouvé que c'était normal. Richard DESCOINGS pense qu'il fait partie d'un grand nombre de personnes qui pensent que, pour suivre un enseignement totalement bilingue dans un environnement totalement global, il faut (le bilinguisme aurait pu être demandé), non pas être totalement bilingue, mais avoir un niveau solide. Il comprend l'Unef. C'est naturel. Utiliser le terme de prérequis affaiblirait la position du syndicat, donc il comprend que ses élus souhaitent parler de sélection plutôt que de prérequis. En l'occurrence, la sélection, quand les personnes sont à un niveau identique, consiste à ne pas prendre tout le monde. Le prérequis, c'est le fait de choisir, selon le prérequis. Il y a donc, en français, une vraie différence de fond entre ces termes. Mais il est tout à fait naturel de faire cette confusion, car il est ensuite beaucoup plus facile, pour les élus, d'expliquer qu'ils s'opposent, par principe et avec une argumentation très élaborée, à toute forme de sélection. Mais cela dit, un prérequis n'est pas tout à fait la même chose qu'une sélection.

Il est vrai que la direction aurait pu faire autrement, et cela aurait été extraordinairement efficient. Compte tenu de l'amélioration spectaculaire assurée par les professeurs de langue au lycée, l'exigence, pour rentrer au Collège universitaire de Sciences Po, aurait pu être durcie. D'une certaine manière, cela rendrait les choses moins compliquées. Les élèves sont formés maintenant très différemment en anglais, ils parlent tous, quasiment, l'anglais au baccalauréat. Au niveau national, c'est reconnu. Comme Emmanuel GOLDSTEIN le disait auparavant, faisons en sorte de durcir juste un peu l'exigence d'anglais à l'entrée du Collège universitaire. Ainsi, ces parties importantes de l'argumentation de l'Unef n'auraient plus lieu d'être.

Mais la direction n'a aucun doute sur le diplôme du Collège universitaire. Au travers d'un vieux débat qui existe entre la direction et les enseignants, c'est une vision optimiste de l'éducation qui l'a emporté : l'éducation s'améliore avec le temps. Il n'est donc pas absurde de ne pas demander exactement le même niveau en 1^{ère} année du Collège universitaire ou en 1^{ère} année de master.

Malgré tout, il y a eu des changements. S'adressant à Robert SKIPPON, Richard DESCOINGS dit qu'une chose a changé. Il sait que la direction est en décalage, et il faut l'admettre. Il n'est pas pour les sociétés qui sont pour le consensus, il y a un besoin de dissensus. Robert SKIPPON envisage l'enseignement de l'anglais à travers le point de vue du professeur, c'est ce qui compte. Richard DESCOINGS le comprend ; c'est une question de pouvoir d'achat, de nombres d'heures données. Mais la direction se place plutôt du côté des élèves, et de savoir ce qu'ils maîtrisent. C'est parfaitement respectable, et c'est l'ensemble du système de l'Education nationale qui s'oppose sur ces 2 questions. La direction comprend cette position, comprend le besoin de passer de prérequis à sélection, et comprend que nous pourrions adopter d'autres solutions : un niveau d'anglais plus difficile à l'entrée, et finalement une place moins importante faite aux autres langues. Ce n'est pas cette solution-là que Richard DESCOINGS défend. Il ne dit pas que la solution choisie est meilleure. Ses opposants ont certainement de solides raisons de préférer l'autonomie, pour l'élève, de se mettre en échec. C'est parfaitement respectable. L'ensemble des facultés fonctionne comme cela, avec l'idée que les étudiants ont l'autonomie de s'inscrire et d'échouer. Et la grande autonomie qu'acquièrent 50% des étudiants en France, les mène à l'échec. C'est une manière de voir les choses que Richard DESCOINGS respecte. Mais il ne la partage pas. C'est la raison pour laquelle la direction a proposé quelque chose de radicalement différent.

L'Unef a dit qu'en Commission paritaire, la preuve de l'incohérence du projet était dans la flexibilité qui y avait été ajoutée. C'est une certaine vision de la cohérence : pour être vraiment cohérent, il faut être inflexible. Mais la direction s'y refuse et Monsieur DESCOINGS remercie Hervé CRÈS pour n'avoir pas fait en sorte que la cohérence se traduise par de l'inflexibilité. Celui-ci a souhaité qu'il y ait un peu de flexibilité (par l'annulation de « *juridiquement* », qui permet d'élargir, et par la maîtrise d'autres langues). Ce sont des différences de conception du monde. Mais la direction pense, dans l'intérêt des

élèves, et d'une certaine manière, qu'elle a le rôle de représenter leur intérêt ; même si elle ne le fait pas avec la force démocratique de l'Unef. Richard DESCOINGS se souvient, qu'en 2000, l'Unef était contre l'année obligatoire à l'étranger, avec de très solides raisons. En 2000, l'Unef était hostile au passage de bac+3 à bac+5, avec la très solide raison qu'il ne faut pas allonger les études pour les pauvres, que les pauvres doivent avoir des études courtes. La direction avait respecté ces raisons. 10 ans plus tard, il n'y a pas beaucoup d'élèves qui ne sont pas favorables à cette année obligatoire à l'étranger. Sciences Po verra, dans 5 ou 10 ans, si les élèves qui sont passés par l'Ecole des Affaires internationales, et dont on a exigé, pour qu'ils puissent rentrer dans cette Ecole, d'avoir ce prérequis, sont contents de cette exigence. C'est la raison pour laquelle il défend les 2 résolutions qui sont présentées au vote à cette séance.

Arnaud BONTEMPS souhaite réagir sur quelques éléments, notamment de la présentation. Ce sont des éléments de réponse dont il s'excuse de ne pas avoir pu les avancer auparavant.

Il exprime d'abord sa réprobation devant certains arguments qu'il a trouvés totalement déplacés. C'est une curieuse manière de discréditer ses adversaires que de postuler leur mauvaise foi, le fait que leurs arguments soient purement électoralistes, ou que leurs raisons de voter ou de présenter quelque chose (pour les professeurs ou pour les étudiants), sont des raisons électorales, de pouvoir d'achat, ou encore de bien-être personnel. Il tient juste à signaler qu'il trouve cela quelque peu déplacé.

Deuxièmement, il tient à dire qu'il est étonné de la manière de répondre aux arguments d'il y a 10 ans, ou de la dernière Commission paritaire, pour ne pas répondre à ceux qui ont été avancés aujourd'hui. Il trouve que c'est une autre manière désolante d'éviter la discussion.

Richard DESCOINGS rétorque qu'il a commencé par répondre aux arguments. Après seulement, il a insisté sur le respect et la considération qu'il apportait (il tient que cela apparaisse au procès-verbal) à ce que Monsieur BONTEMPS défendait, même s'il ne partageait pas du tout ces arguments. Ayant répondu à ces arguments, il a juste dit qu'il y avait besoin de l'expérience du temps. Et il a voulu, pour montrer que ce n'était pas totalement absurde, prendre des exemples dans le passé.

Arnaud BONTEMPS souhaite alors juste prendre un exemple présent de niveau de langue, puisque c'est de cela dont il s'agit. Par curiosité, l'Unef a quand même cherché la définition de la sélection, dans le dictionnaire. Le Petit Robert dit que sélectionner, c'est l'action de choisir les éléments, les individus ou les choses les plus adaptées. En s'appuyant sur cette définition, Arnaud BONTEMPS insiste sur le fait qu'il pense que la notion de prérequis est une manière, parmi d'autres, de sélectionner. Voilà pourquoi l'Unef parle de sélection, en acceptant que parler de sélection permet une opposition plus générale, et assumée. Mais en l'occurrence, il semble que l'Unef a avancé des arguments plus précis sur le point en question, celui des prérequis en langues.

Il veut donner une deuxième précision, de fait, sur le cadre européen de référence. Monsieur CRÈS avait dit que l'IELTS était de 7, éventuellement 6,5. En tout cas, aujourd'hui, à Sciences Po, ce qui est considéré, par exemple pour le master Governing the Large Metropolis, c'est un niveau C1 de 7, avec aucun subscore (*speaking, reading, writing, listening*) en dessous de 6,5. Monsieur BONTEMPS imagine qu'il est tout à fait possible de savoir lire un texte long, de le comprendre, de l'interpréter de manière brillante, tout en ayant quelques défauts dans la compréhension orale d'un tel accent, ou dans l'aisance orale. Pour lui, c'est cette question des subscores qui renforce l'absurdité du C1 en anglais, qui semble être une incohérence de plus.

Ensuite, il veut revenir sur les détails qui montrent que la position de l'Unef n'est pas qu'une position de principe : ses élus peuvent aussi être pragmatiques. Il revient pour ce faire sur la notion de «bon sens» évoquée par Monsieur PEBEREAU, qu'il a trouvée intéressante. La vision des élus de l'Unef quant à l'éducation est la suivante : l'éducation va évaluer, a posteriori, les enseignements dispensés. Elle ne va pas sélectionner a priori, ne pas mettre une barrière ne permettant pas de suivre les enseignements. C'est une vision comme une autre, et elle lui semble bien relever de ce fameux «bon sens».

.

Aranud BONTEMPS voudrait se voir expliqué le «bon sens» d'avoir une réforme de l'anglais qui prône la responsabilité et l'autonomie, et de l'autre côté de réintroduire, par d'autres moyens, une logique de carotte et de bâton. Il voudrait se voir expliqué le «bon sens» de pouvoir suivre des cours en anglais, d'aller dans une université à l'international, entièrement en anglais, en 2^{ème}, en 3^{ème} année de cursus, puis en 4^{ème} année, être considéré comme assez volatile pour aller consciemment dans une impasse. C'est là le «bon sens» de la démarche et des fortes réticences de l'Unef à l'égard de la résolution 2.

Pour autant, ce n'est pas comme si elle n'avait pas de proposition. Elle se place juste dans une logique de responsabilité et d'autonomie où l'étudiant pourrait être informé des connaissances souhaitables (comme proposé par Monsieur SKIPPON), où l'orientation et l'enseignement des langues à Sciences Po pourraient être renforcés, pour faire en sorte que ce soit tous les étudiants qui atteignent le niveau C1, à la sortie du Collège Universitaire. Comme le disait Richard DESCOINGS, l'avenir dira si les étudiants y sont favorables.

De plus, Monsieur CRÈS a affirmé, en groupe de travail, que cette sélection ne serait pas mise en place directement, qu'elle ne serait mise en place que pour les prochaines promotions qui vont intégrer Sciences Po. Monsieur BONTEMPS voudrait en avoir la confirmation.

Dans cette optique, il demande d'attendre, 2 ou 3 ans, pour voir l'expérience qui va arriver de la part des promotions dont nous n'aurons pas exigé le niveau C1 à l'entrée de l'Ecole. De fait, il sera possible de discuter de l'opportunité de cette sélection, avec des chiffres et des résultats concrets. Il demande d'attendre d'avoir ces résultats, pour pouvoir statuer sur une décision qu'il estime importante.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote. Il croit qu'il est clair que ce texte, s'il est approuvé par le Conseil, sera appliqué immédiatement. Il ne voit pas comment il pourrait en être autrement.

Arnaud BONTEMPS précise juste qu'il a répété ce qui a été dit en groupe de travail. Après, s'il y a eu des changements entre les 2 conseils, c'est à la direction de se mettre d'accord.

Michel PEBEREAU ajoute que le texte prévoit, dans son article 2 (dans la mesure où il est voté), la possibilité de dérogation. Le fondement de la maîtrise d'autres langues est prévu par le texte, et s'applique immédiatement. Le texte doit être appliqué immédiatement, s'il est voté.

Richard DESCOINGS confirme. Il sera appliqué, comme la résolution le prévoit, avec souplesse.

Michel PEBEREAU invite le Conseil à passer au vote..

La résolution 1 est adoptée à l'unanimité, par 23 voix pour.

La résolution 2 est adoptée, par 6 voix contre, 1 abstention, et 16 voix pour.

II. Approbation de l'accord de double diplôme avec l'Université de Pékin

Michel PEBEREAU invite le Conseil à se pencher sur le second point de l'ordre du jour.

Richard DESCOINGS avait demandé qu'un point soit fait sur les doubles diplômes, notamment à l'échelon des masters. Dans la compétition internationale, qui est assez simple à définir : il s'agit d'attirer les meilleurs élèves et les meilleurs professeurs, qui sont partout dans le monde et face aux autres universités, pour le rayonnement de Sciences Po.

Cette compétition se traduit par une intensité particulière de la coopération internationale, lorsque 2 universités, avec le temps, se font une confiance croissante. Des universités qui se font une confiance croissante, ce sont des corps académiques qui se font une confiance croissante. Les institutions, représentées par leur président, peuvent passer des accords. Mais l'intensité de la coopération universitaire est l'intensité de la coopération scientifique et l'intensité de la préparation en matière d'éducation, au sens large, de formation, au sens précis.

Cette intensité est directement liée à la réalité de l'activité de chacune des universités, son envie d'être véritablement ancrée dans le domaine international. Elle est aussi extraordinairement liée à la qualité des étudiants. En parlant d'intensité de la confiance académique, Richard DESCOINGS signifiait la pertinence de l'offre de formations : il cite Ghassan SALAME, qui disait que Sciences Po était déjà très présent sur la scène internationale, et qu'elle allait devenir un concurrent, sur cette scène. Mais il signifiait aussi la qualité des élèves. Très généralement, un professeur aime avoir de très bons élèves. C'est ce qu'il y a de plus agréable. Pour cela, Sciences Po, ses professeurs, ses étudiants, sont testés. Il y a toutes sortes de formes de tests. Par exemple, un professeur va venir visiter Sciences Po pendant 15 jours, puis 1 mois, puis 6 mois, ou 1 an. Puis, un jour peut-être, il va décider d'être candidat à un poste permanent. Et il en va de même dans l'autre sens. De la même manière, pour les étudiants, la coopération internationale commence généralement par des échanges d'étudiants. Puis, les professeurs constatent, dans une université partenaire, que les étudiants qui viennent en accord d'échanges, sont dans la même continuité et la même pérennité que les étudiants directement inscrits dans cette université partenaire. C'est à partir de ce double mouvement de confiance mutuelle, de considération mutuelle et de respect intellectuel, que se construisent progressivement des accords de double diplôme. Les visites entre professeurs, la mobilité étudiante et les accords de doubles diplômes, sont autant de signes qui attestent pour une université que la formation reçue par ses étudiants dans une université partenaire, vaudra la même chose que s'ils étaient restés. Ce qui veut dire concrètement que l'environnement étudiant est de la même qualité et que les professeurs de Sciences Po sont jugés comme les pairs des professeurs des universités d'accueil. C'est la raison pour laquelle Sciences Po est attaché au développement de ces doubles diplômes, sans compter que c'est extraordinairement avantageux pour les étudiants. Cela veut dire, qu'en 2 ou 3 années, ils peuvent obtenir 2 diplômes qui, sans l'accord de double diplôme, n'auraient pu être obtenus qu'en passant 2 fois 2 ans dans chacune de ces institutions. Tout le monde s'y retrouve, les étudiants, les professeurs (qui s'estiment suffisamment les uns les autres pour se reconnaître la même valeur), et les 2 institutions (qui se placent l'une et l'autre sur le même plan).

Richard DESCOINGS terminera sur le point suivant, avant de laisser la parole à Francis

VERILLAUD. Il pourrait dire que tout cela n'est pas vraiment important. Car Sciences Po, travaillant dans le domaine des humanités et des sciences sociales, et par la nature même de ce que sont les recherches de ses professeurs et chercheurs, se cale assez mal dans les grands classements internationaux. Lorsqu'il s'agit de recherche dans les nanosciences, les nanotechnologies, de physique nucléaire, de recherche médicale à la pointe, il y a quelques équipes de recherche dans le monde (dénombrables sur les doigts d'une main souvent). Mais dans les disciplines enseignées à Sciences Po, et compte tenu de l'importance donnée à l'éducation et aux différentes formations développées à Sciences Po, celle-ci rentre assez mal dans les classements. Richard DESCOINGS précise qu'il ne porte pas de jugement sur ces classements. Mais le fait, pour Sciences Po, d'être reconnue par les meilleures universités dans le monde, est une autre force, celle d'être évaluée par ses pairs. Quand une excellente université asiatique, européenne, américaine, reconnaît la valeur des professeurs et des étudiants de Science Po, il y a une forme d'évaluation qui lui permet de savoir où elle en est dans cette compétition internationale.

Michel PEBEREAU remercie Richard DESCOINGS pour ce propos préliminaire très important.

Francis VERILLAUD poursuit, pour illustrer les propos de Monsieur DESCOINGS. Le Conseil a la liste des doubles diplômes, tels qu'ils existent aujourd'hui à Sciences Po.

Il se concentre sur les doubles diplômes qui concernent les masters. Les élus peuvent constater qu'il y a 23 nouveaux diplômes en master. Il voudrait en tirer quelques grandes caractéristiques qui s'inscrivent dans les propos précédents.

La première caractéristique vérifiable de ces doubles diplômes est qu'ils sont liés avec de très bonnes universités, dans le monde entier, sur différents continents.

La deuxième caractéristique est liée à la reconnaissance mutuelle des 2 universités. A chaque nouveau double diplôme passé en revue correspond une reconnaissance mutuelle. Cette reconnaissance mutuelle se mesure pour les étudiants qui sont dans le cadre des doubles diplômes. Mais elle se mesure aussi pour ceux qui n'y sont pas, parce qu'elle rejaillit sur la valeur humaine, en terme d'inscriptions internationales des formations de Sciences Po.

La troisième caractéristique est l'attractivité mondiale qui a été évoquée. Francis VERILLAUD en donne quelques chiffres. Cette année, il y avait 2000 candidats internationaux, au niveau master. Les candidats sur les doubles diplômes en représentent un tiers. C'est un chiffre important qui montre le degré d'attractivité de ces doubles diplômes. L'année dernière, les doubles diplômes représentaient 40% des internationaux qui ont été recrutés en master.

La quatrième caractéristique a été évoquée. Il s'agit du marché du travail. Le double diplôme donne un accès élargi au marché du travail, non seulement pour ceux qui sont dans des doubles diplômes, mais pour ceux qui n'y sont pas. Pour exemple, un étudiant diplômé de Sciences Po qui cherche un travail en Inde, par le simple fait de l'existence de double diplôme entre Sciences Po et la LSE, trouvera aisément et plus facilement une reconnaissance, indépendamment des mécanismes nationaux d'équivalence.

Le dernier point a toute son importance. Les doubles diplômes sont construits systématiquement sur la création d'un rapprochement académique entre les 2 institutions. Très concrètement, il s'agit de jurys communs. Les professeurs travaillent ensemble au niveau de l'admission. Ce sont des séminaires communs qui visent à faciliter le passage d'un système à l'autre. Et puis ce sont, dans le cadre des enseignements, des échanges de professeurs.

Voilà les caractéristiques qui fondent les doubles diplômes et qui permettent d'inscrire un degré de reconnaissance internationale de Sciences Po à très haut niveau.

Si le Conseil le veut bien, Francis VERILLAUD continue sur la convention de double diplôme proposée avec Pékin. Ce double diplôme porte un objet : *Sustainable Development and International Relations*. Il reproduit les caractéristiques évoquées : 1 an à Sciences Po au sein de l'Ecole des Affaires internationales, désormais, et 1 an à l'université de Pékin au sein de la School of International Studies, qui est une des meilleures universités chinoises. Il a

comme objet le développement durable et les relations internationales ; personne ne contestera ici qu'il s'agit d'un sujet clé, notamment dans les relations avec la Chine et dans la perception de l'avenir de ce pays. Le programme est en anglais, de façon évidente. Le recrutement d'étudiants du monde entier, sur ces sujets, exigeait de trouver une langue qui soit ouverte à tous ; le nombre d'étudiants qui maîtrise le français et le chinois est encore trop limité pour pouvoir ouvrir un double diplôme qui reposerait uniquement sur ces 2 langues. Ce programme vise le recrutement de 25 étudiants par promotion, en les cherchant dans le monde entier. Les étudiants du Collège de Sciences Po peuvent être candidats à ce programme. Enfin, la question des droits est toujours importante dans ce domaine : ils sont payés à l'université où l'étudiant étudie.

Monsieur VERILLAUD conclut en disant qu'il s'agit d'un programme original, qui répond à un intérêt pratique, intellectuel, et professionnel extrêmement important. C'est un programme qui permet à Sciences Po de valoriser, de construire et de reconstruire ses liens avec une des meilleures universités de Chine. Ceci a pour effet d'accroître la valorisation de Sciences Po et de ses diplômés en Chine.

Michel PEBEREAU le remercie pour cette présentation. Il demande quelles sont les questions et observations sur ce sujet.

François HEILBRONN voudrait tout d'abord féliciter la direction générale de Sciences Po, et plus particulièrement sa direction internationale pour la qualité de la création de ces doubles diplômes au fil des années. Chaque année, il y a une succession de doubles masters et de doubles doctorats avec des universités prestigieuses dans le monde, qui permet d'asseoir la légitimité et la force de Sciences Po dans le monde. Ce sont des efforts très impressionnants qui ont été déployés, par rapport à la situation il y a 10 ou 15 ans. C'est une évolution tout à fait remarquable.

Il aurait deux questions, une générale et une technique. La question générale est de connaître la perspective d'avenir en terme d'évolution de ces nouveaux diplômés. Est-ce que Sciences Po souhaite, dans le cadre de partenaires très prestigieux comme LSE ou Columbia, continuer à développer d'autres diplômes de master, de Ph.D ? Ou dans le même temps, et sans être exclusif, souhaite-t-elle avoir la création de doubles diplômes du même ordre, dans d'autres pays ? Les partenariats clés vont-ils être approfondis ou les doubles diplômes vont-ils être élargis à d'autres universités, dans d'autres pays ? Il souhaite avoir une orientation stratégique pour la suite.

Monsieur HEILBRONN voudrait savoir s'il y a un chiffre exact du nombre d'étudiants, aujourd'hui, dans ces doubles diplômes. Aussi, au sein de ces étudiants, combien sont issus du Collège universitaire de Sciences Po ?

Christian LEQUESNE a deux questions pour Francis VERILLAUD concernant ce double diplôme avec Pékin. Il lui semble légitime que Sciences Po poursuive, avec les doubles diplômes, des objectifs différents suivant les partenaires. Concernant ce double diplôme en particulier, il voudrait savoir si l'objectif premier est d'attirer des bons étudiants chinois. C'est important pour l'avenir.

Sa deuxième question concerne l'enseignement à Pékin. Il voit qu'il se fait en anglais, au sein de la School of International Relations. Les enseignants sont-ils essentiellement des enseignants chinois ou la faculté est-elle internationalisée et compte-t-elle quelques professeurs étrangers ?

Ségolène TAVEL voudrait aussi souligner le nombre de doubles diplômes proposés aux étudiants ; elle pense qu'on ne peut que s'en féliciter. Elle remercie la DAIE, notamment pour cela.

Elle souhaite demander des précisions. D'abord, sur la liste des doubles diplômes, que signifie BA/MA ? Quels sont les étudiants qui vont dans ce programme ? Quel est le contenu de ce programme ? Quel est le montant des droits à Pékin ? Comme à Sciences Po, sont-ils calculés

à partir des revenus des parents ?

Emmanuel GOLDSTEIN se joint aux félicitations des uns et des autres. Il pense, en particulier, que l'aspect extrêmement fructueux du dialogue entre institutions qui nourrit au quotidien la réflexion sur l'évolution des cursus (dans les doubles diplômes et au-delà), a été mieux compris.

Il a une autre remarque, pour bien s'assurer qu'il s'agit d'une erreur de plume, sur la mention de Reims qui suit Sciences Po (dans Doubles diplômes Bachelor), ainsi que sur celle de Paris qui suit également Sciences Po (dans le partenariat avec MGIMO) sur le document fourni : il imagine qu'il s'agit bien d'une erreur de plume. Si ce n'était pas le cas, cela entraînerait évidemment un autre débat.

Ali ZEROUATI a une question par rapport aux droits de scolarité. Les étudiants en doubles diplômes paient-ils seulement les droits à l'université dans laquelle ils effectuent leur scolarité ?

Francis VERILLAUD peut répondre. Sur le double diplôme Sciences Po-Pékin, concernant la volonté de recrutement d'étudiants internationaux, l'idée est effectivement de recruter de façon importante des étudiants chinois en 2^{ème} cycle, dans un contexte précis (l'idée est de recruter de très bons étudiants, puisque l'université de Pékin recrute des étudiants d'excellente qualité).

Concernant les enseignements en anglais à Pékin, ils seront assurés par les professeurs de l'université de Pékin. De nombreux professeurs de cette université ont fait de longs séjours, soit en Grande-Bretagne soit aux Etats-Unis. Certains ont même obtenu leur Ph.D dans ces pays. Donc, le nombre de ces professeurs qui maîtrise l'anglais est particulièrement important. Sur la question de droits, à Sciences Po d'un côté et à Pékin de l'autre, les étudiants chinois ont des droits qui sont tout à fait réduits à l'université à Pékin. Les étudiants internationaux, non chinois, ont des droits à un niveau fixe qui est de 4000€(Francis VERILLAUD vérifiera).

Richard DESCOINGS ajoute : pour tous, y compris les boursiers.

Francis VERILLAUD répond sur les points évoqués concernant le document. Effectivement, il s'agit bien de Sciences Po, et pas de Paris ou de Reims particulièrement. Il s'agit bien d'une erreur de plume.

Il ajoute un mot sur les BA/MA. Il s'agit de programmes qui ont été mis en œuvre au cours du temps, qui visent, dans le cadre d'une association avec une institution partenaire, à y recruter des étudiants, au niveau du bachelor. Autrement dit, par exemple, à l'université de Baltimore, il est proposé aux étudiants de participer à ce programme BA/MA à partir de la 2^{ème} année. S'ils sont sélectionnés conjointement pour faire ce double diplôme BA/MA, ils iront passer leur 4^{ème} année à Sciences Po, au sein d'un master de Sciences Po. Ils obtiendront, à la fin de la 1^{ère} année de ce master, leur BA de l'université de Baltimore. Si leurs résultats le permettent, ils continueront simplement leur 2^{ème} année de master pour obtenir leur master de Sciences Po. Ce système permet d'attirer de très bons étudiants, en faisant la promotion en quelque sorte, en amont et au sein du Collège Universitaire, de très bonnes universités.

La question des pistes suivies aujourd'hui pour les doubles diplômes a été posée. Avec la création du diplôme de fin d'études du Collège universitaire de Sciences Po, il s'agit aussi de travailler sur sa valorisation, notamment à l'international. Il apparaît clairement que la création de doubles diplômes, au niveau bachelor, qui permettrait de passer 2 années sur un campus de Sciences Po, et ensuite 2 années sur le campus d'une université partenaire, est un moyen assez puissant pour obtenir 2 diplômes de bachelor, si les universités partenaires sont bien choisies. Aujourd'hui, avec Columbia University, la négociation est largement entamée (même si rien n'est fixé) pour permettre à des étudiants, qui seraient recrutés conjointement par Sciences Po et Columbia University, de faire 2 années sur un campus en langue anglaise (c'est pour cela que Reims a été cité) et 2 années à Columbia, à nouveau en anglais, afin

d'obtenir les 2 diplômes. Il en va de même en ce qui concerne l'UBC de Vancouver, qui est une des meilleures universités canadiennes. C'est le même principe pour Keio, en lien avec le cursus du Havre. Enfin, il ya une discussion qui a été ouverte avec l'UCL de Londres, qui est la 3^{ème} université britannique, pour un double bachelor de cette nature (qui serait cette fois ouvert sur plusieurs campus, en français et dans d'autres langues). Ce qui explique, dans le document, la référence à certains campus, est la question linguistique de ces campus, ce qu'ils apportent en matière de formation linguistique.

Ali ZEROUATI réitère sa question.

Richard DESCOINGS répond que chaque université prélève ses droits. Les droits de scolarité qui sont payés durant l'année qui est passée à Sciences Po sont ceux de Sciences Po. Ce sont les modes de calcul de Sciences Po. Les droits de scolarité de l'année qui est passée dans l'autre université sont ceux de cette autre université. Jusqu'à présent, Richard DESCOINGS n'a rencontré aucune université dans le monde qui fasse dépendre ses droits de scolarité du revenu des étudiants et de leur foyer fiscal. La direction et toutes ses équipes s'efforcent de convaincre tous ses partenaires d'aller dans ce sens, mais ils n'ont pas l'air de vouloir suivre. En revanche, d'un double diplôme à un autre, les droits ne sont pas les mêmes. La LSE, l'université de Pékin et les universités américaines ne prélèvent pas les mêmes droits de scolarité. Dans l'université avec laquelle Sciences Po est partenaire, il peut y avoir des différences d'un diplôme à un autre. Mais Sciences Po applique toujours le même système.

Emmanuel GOLDSTEIN souhaite juste reprendre un instant la question de la localisation, pour être bien sûr. Juridiquement, c'est bien avec Sciences Po que le diplôme se fait. Donc, il devrait y avoir des parenthèses, une virgule, quelque chose qui permette de bien s'assurer qu'il s'agit de l'institution Sciences Po, et pas seulement d'un de ses campus. C'était le sens de sa remarque.

Richard DESCOINGS dit que c'est effectivement très important de différencier la structure juridique unique de ses implantations territoriales.

Il souhaite répondre à François HEILBRONN sur les perspectives d'avenir. Il a dit, en introduction, qu'il était très long de construire cette relation de confiance entre les professeurs, entre les institutions, et entre les élèves. Contrairement aux professeurs qui ont une durée, en principe, à l'université plus importante, les étudiants, par définition en master, tournent tous les 2 ans, et en 1^{er} cycle tous les 3. Du fait de cette longueur, Sciences Po ne peut pas courir trop de coopérations à la fois. Avec la LSE, lors des premières rencontres avec Anthony GIDDENS, et ensuite avec son successeur Howard DAVIES, il y a eu toute une intensité de foisonnement intellectuel (Christian LEQUESNE a été à la LSE pendant 2 ans). Il ne serait pas raisonnable de chercher, sur le territoire britannique, à développer des relations d'une telle intensité avec une autre université. Cela n'empêche pas de travailler avec elles. Bien sûr, il y a des échanges. Par exemple, avec Oxford, Sciences Po ne se prive pas d'avoir une relation. Monsieur DESCOINGS ne sait pas s'il faut parler de relation privilégiée avec Oxford, mais il y a un programme commun. Une chercheuse y est actuellement installée. Et Sciences Po fait financer une partie de ces programmes, pour des doctorants et des post-doctorants, par de généreux donateurs. Ceux-ci acceptent, à la demande des chercheurs de Sciences Po, de financer des réalités qui n'auraient pas été possibles sans eux. Voilà, par exemple, pour répondre sur le Royaume-Uni. Autre exemple : aux Etats-Unis, Sciences Po a toutes sortes de possibilités. C'est vrai qu'une relation a été privilégiée avec Columbia. Sciences Po aurait pu choisir ailleurs sur la côte Est, et d'ailleurs elle cherche à y développer d'autres accords. Mais il n'est possible d'avoir que quelques alliés stratégiques.

Pour répondre plus précisément à la question, la politique conduite par Francis VERILLAUD, qui a toute l'admiration de Monsieur DESCOINGS, est de toujours approfondir, de solidifier les partenariats, de passer les changements de gouvernance et les périodes difficiles (ces difficultés sont passées pour les universités américaines, à venir pour les Britanniques) avec

les partenaires.

En revanche, dans d'autres zones où Sciences Po n'est pas très introduite, il lui faut trouver de nouveaux acteurs ; c'est vrai que, sur la Chine, Sciences Po est très peu connue. A Fudan, à Pékin, elle va essayer progressivement de se faire reconnaître, mais elle ne va pas chercher beaucoup plus. Elle n'en a pas les moyens et Richard DESCOINGS n'est pas certain que cela serait très efficace, cela risquerait d'être un peu superficiel. La logique est donc plutôt une logique d'approfondissement des partenariats qui existent déjà, et d'expansion là où il faut vraiment trouver des alliés stratégiques pour pouvoir commencer à exister internationalement (cela avait été dit par Francis VERILLAUD, au sujet du marché indien).

Michel PEBEREAU propose de passer au vote.

Le Conseil de direction approuve à l'unanimité cet accord de double diplôme.

III. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 10 mai 2010

Il n'y a aucune observation.

Le procès-verbal est adopté.

IV. Echange d'informations sur des questions diverses

Richard DESCOINGS souhaite faire une remarque très rapide, suite à la question du président étudiant du Conseil de direction sur les dates de début de versement des bourses aux étudiants concernés. Il a demandé à la direction des études et de la scolarité et à la direction financière, s'il était possible d'avancer les premiers versements de bourse, pour les étudiants de Sciences Po déjà boursiers (pour lesquels le travail d'instruction a déjà été réalisé). De manière à se rapprocher autant que possible de la rentrée universitaire, et compte tenu que ce service est déjà très sollicité, la direction va essayer d'avancer le premier versement. Arnaud BONTEMPS avait demandé que cela soit possible. Il faut surtout remercier les services et les personnes concernés pour cela.

Michel PEBEREAU remercie les services et les personnes en question. Cela prouve aux représentants des étudiants que la direction se préoccupe aussi des problèmes matériels que rencontrent les étudiants de Sciences Po.

S'il n'y a pas d'autres questions, Michel PEBEREAU souhaite aux étudiants de bons examens et ensuite de bonnes vacances, pour les professeurs, de bonnes vacances.

La séance est levée à 10h00.

Le prochain Conseil de direction aura lieu le lundi 18 octobre 2010 à 8h30.